

## 6 Société et Culture

Justice/ Séminaire de formation sur le système d'arbitrage de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada

## L'arbitrage, pour le règlement des différends contractuels



Le ministre d'Etat chargé de la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, président l'ouverture du séminaire...



...auquel prennent part experts, professionnels, professeurs de droit des pays membres de l'Ohada.

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat chargé de la Justice et des Droits humains, garde des Sceaux, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, a ouvert, hier, à la Maison de l'Avocat de Libreville, le séminaire de formation sur le système d'arbitrage de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Ces assises auxquelles prennent part les hauts magistrats, avocats, juristes d'entreprises, notaires, professeurs et professionnels du droit du Gabon et d'ailleurs, ont pour but d'amener ces experts du droit à mieux appréhender le système d'arbitrage de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada. Afin que celui-ci devienne l'instrument indispensable de règlement des différends contractuels. Pendant deux jours, il va notamment s'agir, pour les uns et les autres, d'être au

fait des champs d'application de l'arbitrage CCJA, la mise en œuvre de ses procédures, son déroulement, l'instance d'arbitrage, etc. Aussi, à l'entame de cette formation, les experts ont-ils tenu à préciser la différence entre la médiation et l'arbitrage. « Dans la médiation, les parties vont recourir à un tiers. Mais, ce dernier n'a pas pouvoir d'imposer les choses aux parties. C'est un tiers qui va accompagner les parties, qui va les aider à aller vers une solution. Mais la solution qui va être arrêtée par les parties va avoir un ca-

ractère obligatoire et le procès-verbal devra être transformé à titre exécutoire. Alors que dans l'arbitrage, les parties vont s'adresser à un tiers et ce tiers va trancher leur différend », ont-ils souligné. Après avoir exprimé sa satisfaction que "Libreville accueille cet important séminaire de formation sur le thème d'arbitrage de la CCJA OHADA", le garde des Sceaux a rappelé que "les pères fondateurs de l'OHADA affirmaient dans le préambule du traité institutif de 1993, leur volonté de promouvoir l'arbitrage

comme instrument de règlement de différends contractuels", et reprécisé que "Ledit traité a donc pour objet non seulement l'harmonisation du droit des affaires, et la mise en œuvre des procédures judiciaires appropriées, mais aussi l'encouragement de recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels ». Avant de montrer que l'arbitrage offre une sécurité, une transparence totale dans le traitement des procédures, et que l'arbitrage CCJA demeure, malheureusement, très mal

connu. Aussi, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou a souhaité que le recours à l'arbitrage devienne un réflexe pour les acteurs économiques, qui prendraient ainsi en charge une partie considérable du règlement de leur propre conflit. C'est pourquoi, il a exhorté l'ensemble des participants à la formation à s'imprégner de ce dispositif novateur et de le proposer désormais, sans aucun complexe, aux investisseurs. Notons que cette formation prend fin cet après-midi.

## Urbanisation

## Des quartiers sans électricité, malgré l'existence des poteaux

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

Du coup, leurs habitants sont contraints de procéder régulièrement à de dangereux branchements anarchiques, pour pouvoir éclairer leurs domiciles, comme c'est le cas, par exemple, à Montalier-lycée.

PLUSIEURS quartiers de Libreville sont sans électricité jusqu'à ce jour, malgré les nombreux poteaux installés pour alimenter leur environnement. Après moult interpellations de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), les habitants disent avoir fini par se décourager et renoncer à la démarche en vue d'être connecté au réseau. Du coup, se trouvent-ils contraints de procéder régulièrement à de dangereux branchements anarchiques pour alimenter leurs domiciles.

Les exemples sont nombreux. Le phénomène s'observe à Nzeng-Ayong "Milong-si", Ondogho,



De nombreux quartiers de Libreville vivent dans cette situation.



Pourtant, ce générateur y avait été installé pour résoudre ce problème

PK12-Mélen, Bel-Air, Ali-bandeng, etc. Dans la zone Montalier-lycée, les petits commerces et autres opé-

rateurs économiques n'arrivent pas de se plaindre : « J'ai achevé la construction de ma maison. Mais,



Derrière le sourire qu'affichent les habitants de Montalier-lycée, se cache la difficulté d'un quotidien sans électricité.



Les branchements anarchiques sont la solution palliative mais ô combien dangereuse pour les populations.

j'hésite actuellement à m'y installer. Un poteau électrique juxta pourtant ma demeure, mais comment

tirer le courant du compteur à mon domicile sachant que l'alimentation y parviendra très faible-

ment», confie un résident de Montalier-lycée. Même le lycée, affirme-t-il, n'est pas à l'abri de ce désagrément. « Ce que je ne comprends pas, c'est qu'un transformateur a été placé dans notre zone. Mais, nous n'avons toujours pas de courant. Nous nous sommes plusieurs fois rapprochés de la SEEG, les agents nous répondent, chaque fois par le silence», ajoute cet habitant.

Le plus difficile dans le calvaire que vivent les habitants de ces quartiers de la capitale sans électricité c'est que, pour se voir raccorder anarchiquement - c'est la solution palliative -, il faut encore mettre la main à la poche. Il s'agit, parfois, de plus de 8 mètres de câble à acheter et payer la main d'œuvre à la personne conviée à la tâche.

Certes, solution palliative, mais celle-ci présente néanmoins de gros risques pour les populations. En effet, à plusieurs reprises, des menaces d'incendies ont été signalées ça et là, sans oublier les risques d'électrocution.